

Burundi : le ministre Bunyoni met en garde contre la cybercriminalité

@rib News, 20/05/2016 – Source Xinhua Le ministre burundais de la Sécurité Publique, Alain-Guillaume Bunyoni, a mis en garde jeudi soir contre la cybercriminalité. La police burundaise est au courant du danger mondial que représente la cybercriminalité, averti le ministre Bunyoni en marge d'une visite effectuée à l'exposition des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) organisée dans la ville de Bujumbura à l'occasion de la semaine d'ici à la Journée Mondiale des Télécommunications.

Hormis les cybers criminels, a-t-il précisé, il existe des personnes qui utilisent les réseaux sociaux pour la diffusion de fausses informations, des rumeurs, et des informations pouvant porter atteinte à la sécurité publique et aux bonnes mœurs. "Que tous ces malfaiteurs sachent que les mécanismes pour pouvoir les retracer, ont déjà mis en place en collaboration avec les compagnies téléphoniques et l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications(ARCT)", a-t-il précisé en faisant remarquer que les TIC constituent une "arme à double tranchant".

Toutefois, le ministre Bunyoni a salué le pas déjà franchi par le Burundi dans l'utilisation des TIC, et demandé à la population burundaise dont les jeunes, à manifester de l'engouement pour ces nouvelles technologies parce qu'incarnant un facteur social de développement. Pour pallier aux dangers éventuels en la matière, a-t-il recommandé, les utilisateurs des TIC et les fournisseurs de ces services doivent respecter le système de protection pour que cela ne leur cause pas préjudice. Selon le directeur général de l'ARCT, Dôogratias Rurimunzu, en vue de sécuriser davantage le secteur des TIC au Burundi, les compagnies des télécommunications ont déjà reçu l'instruction d'enregistrer systématiquement leurs clients. "Pour ce faire, il est strictement interdit aux clients, de posséder plus d'une carte Sim pour une même société sans avoir fourni préalablement les motifs", a précisé M. Rurimunzu. La compagnie qui ne respectera pas cette mesure, sera taxée d'une amende de 5 millions FBU, a-t-il averti. Il a saisi l'occasion pour annoncer qu'environ 4 millions de burundais dispose d'un téléphone portable sur une population totale de près de 10 millions ; alors que seulement 7% des Burundais, utilisent l'internet.